XVIIIe ANNÉE – N° 5869 – LUNDI 26 NOVEMBRE 1906

LA CROIX
DE ROUBAIX-TOURCOING

PARIS, VIIIe
5, rue Bayard, 5,
Téléphone : 514,36 — 524,45

84, Grande-Rue, 84

85, Rue des Ursulines, 85

LILLE
15, rue d'Angleterre, 15,
Téléphone : 672

ADVENIAT REGNUM TUUM

Nous vous reconnaissons comme notre Souverain Seigneur et Maître et comme Chef suprême de la Patrie Française.

Pauvre Madame !

Quand la jeune institutrice et la bonne d'enfants s'étaient trouvées pour la première fois, le même jour, dans le somptueux vestibule de marbre blanc et qu'elles avaient vu la maîtresse de maison, Mme Challet, arriver dans son peignoir de foulard rose, elles s'étaient dit : « Tout de même il y a une fameuse différence entre les uns et les autres. Doivent-elles être heureuses ces grandes dames-là ! »

Et le soir, retirées dans leurs chambrettes elles avaient comparé le luxe des appartements de leurs nouveaux patrons avec leur humble logis.

L'institutrice, Mlle Berthe, habitait dans la banlieue une minuscule maison, à laquelle les soins de sa mère donnaient son seul luxe : la propreté. Annette, la bonne d'enfants, venait d'une chaumine de village aux murs mal crépis, aux planchers de terre battue où le vent sa jouait sous les portes. La petite était particulièrement émerveillée de la hauteur des plafonds, de l'éclairage électrique et des tapis surtout ! Marcher sur ce beau velours, ça lui avait semblé une chose incroyable, presque un sacrilège et elle se retournait dans son lit cherchant en vain le sommeil et se répétant toujours : « C'est il, Dieu possible, des maisons pareilles ! Pour sûr Madame a déjà son paradis sur terre ».

Cette Madame, avait-elle fait l'admiration d'Annette, Grande, brune, très gracieuse, changeant de toilette plusieurs fois par jour en portant des boucles d'oreilles éblouissantes.

Monsieur était encore plus intimidant, avec sa haute taille et sa tête impassible et dure, juchée au sommet d'un invraisemblable col. La petite bonne s'enfuyait dès qu'elle l'apercevait, mais le cocher avait dit : « Monsieur est d'un chic épatant » et Annette avait pensé : « C'est moi qui ai mauvais goût ».

***

Les deux jeunes filles entrèrent en fonction auprès des enfants, trois garçons et deux filles assez mal élevés comme il arrive quand les parents ne s'occupent de l'éducation que lorsqu'ils n'ont rien d'autre à faire et que le personnel se renouvelle sans cesse. Mme Challet eût aimé élever elle-même ses enfants, mais Monsieur prétendait jouir de sa fortune ; les voyages et les réceptions se partageaient le temps que ses affaires lui laissaient. Sa femme, jugeait préférable de l'accompagner, tout en déplorant que ses devoirs d'épouse sillassent trop souvent à rencontre de ses devoirs de mère.

Mlle Berthe dînait à la salle à manger ; ce qui devint son supplice. Monsieur était très gourmet et presque chaque jour le potage, un rôti, ou un entremets étaient l'objet de ses récriminations : « Qu'est-ce que tu as le prétention de m'offrir là ? C'est complétement gâché, n'est dégoûtant ! »

Madame, très ennuyée, murmurait :

— Je t'assure, mon ami, que c'est le vrai goût que doit avoir ce plat !

— Alors ne me le représente plus, ou j'irai dîner dehors ; on est empoisonné ici.

me parole ! Tu pourrais surveiller ta cuisinière. »

C'était beaucoup demander. Au bout de quelque temps, l'institutrice se rendit compte que Madame n'avait pas le droit de descendre à la cuisine. La fille qui y trônait, toucbait 60 fr. par mois pour gaspiller à son aise et faire tout à sa guise. Elle avait dit récemment avec insolence : « Je désire être libre dans ma cuisine ; si Madame est tout le temps sur mon dos j'aime mieux m'en aller. »

Pour ne pas changer une fois de plus, Madame s'était éloignée, feignant ne pas avoir entendu. Elle avait fait de même lorsque Elisa, la femme de chambre, avait positivement refusé de vider la cuvette dans laquelle bébé avait saigné du nez. « Ce n'est pas mon ouvrage, je ne suis pas bonne d'enfants ! »

Elle avait aussi refusé de changer, quoi que ce soit sa besogne habituelle, un jour qu'Annette était malade et si Mademoiselle Berthe ne s'était occupée de faire les petits lits, Madame eût été bien embarrassée d'en charger quelqu'un d'autre de son personnel. C'était ainsi que dans l'intimité était servie cette grande dame !...

Oh ! elles ne répétèrent pas longtemps, les deux braves jeunes filles, que Madame avait ici bas sa part de paradis.

Souvent Elise arrivait goguenarde à la cuisine : « Il a plu ce matin là-haut ! La belle a des yeux comme des pelotes, je crois que le patron veut encore aller se balader sans elle pour huit jours. » et quelques instants après, c'était à la porte et dans les magasins que cette fille irait colporter la bronille probable.

De fait, Monsieur était souvent de fort mauvaise humeur, et quand il rentrait de voyage ayant crevé pour 600 fr. de pneumatiques en quelques jours ou perdu aux courses, il refusait à sa femme de l'argent pour les dépenses les plus urgentes et elle, si riche, avait de grosses dettes chez beaucoup de ses fournisseurs. Les domestiques le savaient et voyaient dans l'ordinaire de la maison de prétendues économies. Annette était tombée de son haut en entendant le valet de chambre s'exclamer : « C'est fou ce qu'on nous rapporte du rivet de mèvre ! On n'est pas nourri dans cette sale hôtte ! »

Naïvement elle avait répondu :

— Il y a encore du filet de bœuf.

— Peuch ! J'appelle ça du bouchon. Je n'aime que le gibier !

Et ces gens dont la plupart avaient mangé pain sec pendant leur enfance décernèrent à l'envi, qu'il n'y avait que le gibier et la volaille : « Mais on y regarde ici, Madame n'est pas chipie à moitié ! »..

Par malheur, le petit Henri qui lavait près de la cuisine ses mains outrageusement noircies de sauce de rivet, entendit le propos et, bien entendu, n'eut rien de plus pressé que le répéter à la mère.

On accusa de la chose Mlle Berthe ou Annette et on se jura de se débarrasser de ces deux empêcheuses de danser en rond.

Comme il n'y avait rien à reprendre dans leur service, on essaya de le rendre impossible en excitant contre elles les enfants. Ce fut à qui leur offrirait des friandises, irait en devant de leurs caprices :

— Tu es trop bon bébé, d'obéir toujours comme ça à Annette, c'est toi le maître.

— Quand Mademoiselle commande, on dit qu'on ne le fera pas, voilà tout ! Vous verrez son nez !

— Répondez-lui zut, conseille le cocher.

Et voilà qu'un beau matin la tribu enfantine profita de la leçon. Mademoiselle réclamant la rentrée en classe, René lui lança à la figure le mot du cocher. L'institutrice pâlit :

— Faites des excuses immédiatement, René.

— Zut ! zut ! zut ! crie-t-on de toutes parts.

Mme Challet, saisie de ce choix, ne fut pas aussi étonnée qu'on eût pu le croire. Déjà une de ses camérières qui avait un vocabulaire de poissards avait appris un choix de gros mots aux enfants. Toutefois, le jeune femme demanda à son mari la permission de renvoyer le cocher. L'autre se monta ;

— Ne m'assomme pas toujours avec tes questions de domestiques ; il n'y a que toi qui change constamment. Mon cocher conduit bien la perfection ; débrouille-toi avec tes bonnes, je le garde.

Défense fut faite aux enfants d'aller à la cuisine et à l'écurie. Le cocher essaya d'un autre moyen. Il fit la cour à Annette ; celle-ci fut forcée de demander à Madame de choisir entre elle ou cet homme et la pauvre femme fut contrainte de se séparer de l'honnête fillette en qui elle avait tant de confiance pour le soin de ses enfants.

***

En se retrouvant dans sa chambre, Annette sentit un poids de moins sur son cœur.

Là, si on a des peines parfois, on peut pleurer à l'aise sans donner ses larmes en pâture à la malignité publique ; la mère élève les petits elle-même sans les remettre à des mains mercenaires souvent indignes ; elle est respectée dans sa maison et obéie, on ne l'appelle pas chipie et autres noms injurieux et quel appétit on a autour de la grosse terrine !

Le père n'est pas « d'un chic épatant » ; il n'a que sa redingote de mariage pour faire toilette, mais il est propre et sa figure sourit ; il ne s'absente que pour aller aux champs et on sait où depuis vingt-cinq ans il fait tous les dimeeches « sa partie »... Certes, il faut travailler ; l'argent n'arrive pas tout seul dans le vieille commode, mais c'est si bon le travail quand on est courageux et qu'on a le cœur content...

***

Aussi elle a rencontré récemment Mlle Berthe qui vient de quitter Mme Challet ; l'hostilité des domestiques rendait la maison intolérable à la jeune institutrice.

Et toutes deux, voyant passer dans son huit ressorts, leur ancienne patronne, dont les bijoux étincelaient au soleil, se dirent : « Ce n'est pas tout d'être riche pour être heureuse, pauvre Madame ! »

JEHAN D'ESTRÉELLES.

LA SÉPARATION

Instructions aux Fabriciens

La *Semaine Religieuse* de Cambrai contient aujourd'hui les instructions suivantes que deux eaux membres des fabriques Sa Grandeur Mgr Sonnois :

« **Titres** : D'ici au 11 décembre, MM. les Fabriciens auront soin de faire un relevé des titres de **propriété** et des titres de rentes **nominatives**. Ce document, destiné à servir de base à nos revendications futures sera par eux certifié exact et renfermera les indications suivantes :

1° Pour les titres de rentes **nominatives** : n°s des titres, capital primitif, surtout que possible, et montant des revenus ; copie intégrale de la mention manuscrite portée sur le titre, en indiquant la provenance et la destination des revenus. Citer le décret d'autorisation.

2° Pour les titres de **propriété** : *a*). Si l'acte est **notarié**, le résumer et en noter la date avec l'adresse de l'étude où sa trouve la minute ; *b*). Si l'acte est sous **seing privé** et qu'il soit revêtu de l'approbation du gouvernement, le copier avec la mention de l'enregistrement. Dans les deux cas rappeler le décret d'autorisation.

Objets mobiliers : 1° En faire l'inventaire aussi complet que possible pour le remettre en temps voulu à Mgr l'Archevêque, qui le réclamera.

2° Faire soigneusement le récolement des dits objets d'après l'inventaire que le Conseil de Fabrique aurait établi précédemment et qui aurait été déposé à la mairie.

Cet inventaire est le seul qui fasse foi devant les tribunaux pour appuyer les prétentions actuelles de l'administration.

3° Si, parmi les objets portés à l'inventaire, il en est qui soient restés le propriété des bienfaiteurs de l'église, ceux-ci peuvent, surtout par une délibération du Conseil de Fabrique, être autorisés à les reprendre, sous leur responsabilité personnelle. La fabrique, étant n'heure, ne peut devenir régulièrement propriétaire des objets mis à sa disposition qu'en vertu de l'autorisation prévue par la loi.

LES INVENTAIRES

MOUVAUX
Paroisse Saint-Germain

APRÈS L'INVENTAIRE — RÉPARATION

Hier, après les vêpres, a eu lieu, en l'église Saint-Martin, un salut de réparation, comme nous l'avions annoncé dès samedi.

Les catholiques de Mouveaux qui ont eu le courage de ne pas capituler le jour de l'inventaire dévant le force brutale des gendarmes ont voulu donner un nouveau et sublime témoignage de leur foi, en répondant en masse à l'appel de leur vénéré pasteur. Mais ce n'était pas assez pour eux de venir au pied des autels protester de leur amour pour Jésus-Christ ; ils ont eu à cœur de manifester publiquement leur attachement à la sainte Eglise.

A 2 heures de l'après-midi, les braves jeunes gens qui font partie de la « Jeune France » se réunissaient au Patronage pour se rendre en groupe au domicile de M. Henri Destombes, condamné à un mois de prison avec sursis et à 100 fr. d'amende pour avoir défendu le maison du Bon Dieu, vendredi dernier.

Drapeau déployé — car trois jeunes gens délégués par la Commission avaient obtenu de M. le Maire l'autorisation de porter manifestement leur magnifique étendard — les membres de la « Jeune France » traversèrent la ville en chantant les cantiques : « Catholiques et Français en avant, O mon drapeau, Nous voulons Dieu ».

Arrivés devant le maison de M. Henri Destombes, tous les jeunes gens se découvrent pour saluer le glorieux condamné ; les cris enthousiastes de « vive M. Destombes ! vive le Liberté ! » retentissent de toutes parts.

Lorsque le silence est rétabli, M. Dufour, directeur de la « Jaune France » de sa voix ferme et vibrante, malgré l'émotion qu'il ressent, adresse quelques paroles à M. Henri Destombes, le vaillant président de la Jeunesse catholique du Sacré-Cœur de Mouvaux, qui a si bien défendu l'église de son ancienne paroisse. M. J.-B. Cautillon remet un magnifique bouquet à M. H. Destombes ; un chaleureux vivat est chanté en l'honneur de ce dernier, puis le cortège se remet en route pour l'église Saint-Garmain.

Mais le groupe est devenu plus important, la Jeunesse catholique de la paroisse du Sacré-Cœur de Mouvaux, ayant à sa tête son curé, M. Mouquet, s'est jointe à la « Jeune France », de Saint-Germain ; un bon nombre de personnes suivent également le cortège de sorte que plusieurs centaines de manifestants traversent ainsi la ville faisant une magnifique ovation à celui qui bier encore se trouvait sous les fers.

Au passage du cortège, sur tout le parcours, les Mouvallois témoignent leur sympathie envers ces vaillants jeunes gens, l'avenir de Mouvaux ; un seul n'a discordant sa fit entendre dans la rue de Lille, mais on n'y répondit pas, lorsqu'on reconnaît que l'individu qui l'avait poussé était un repris de justice.

A 3 h. le cortège arrive à l'église Saint-Germain ; des places ayant été réservées aux Jeunes, l'entrée se fait rapidement et en bon ordre ; les autres personnes s'empressent d'occuper les chaises encore libres et en quelques instants l'église se trouve complètement remplie. Les Vêpres sont alors chantées par M. l'abbé Lepers.

Après le récitation des prières de la Bonne Mort, M. Paquin, curé de la paroisse, donne lecture d'une lettre de M. le vicaire-général Cartier, félicitant les catholiques de Mouvaux de le bravoure dont ils ont fait preuve le jour de l'inventaire, et leur annonçant la visite de Mgr le Coadjuteur de Cambrai le jour du Congrès Marial qui aura lieu à St-Germain le 9 décembre prochain.

Puis abordant le sujet de son discours, M. le Curé félicite les paroissiens de Saint-Germain de le vaillance qu'ils ont apportée à la défense de cette église qu'ils ont édifiée et embellie de leurs propres deniers.

Ce que vous avez fait, leur dit-il, est une affirmation de votre foi, de votre attachement à Jésus-Christ et à son Eglise, c'est l'espérance de l'avenir ; oui, cette espérance se trouve dans l'assistance que nous donne cette jeunesse si décidée.

Après ces paroles si consolantes pour des catholiques sincères, la maîtrise St-Germain dirigée par M. Marquant, chanta un salut solennel ; rien de plus touchant que cette cérémonie de réparation, à laquelle la foule compacte s'associa en répétant ces paroles de l'amende honorable : « Pardon, Seigneur, Jésus ; au nom de Mouvaux, Seigneur, pardon. « Pour terminer la cérémonie, le maîtrise entonne le cantique *Nous voulons Dieu*, qui fut continué par plus d'un millier de fidèles qui remplissaient la vaste église St-Germain.

La « Jeune France » se rendit alors au patronage ; mais avant de quitter l'église un acte digne des grands cœurs fut accompli par M. H. Destombes ; tenant en main le bouquet qui lui avait été offert, il alla le déposer aux pieds de la Vierge Marie, là où deux jours auparavant les gendarmes l'avaient jeté à terre et enchaîné.

Lorsqu'il fut dans la rue, la foule montre sa sympathie au brave jeune homme en poussant les cris de « Vive Destombes ! Vive la liberté ! » Mais les jeunes continuèrent leur route allant au patronage ; c'est là que M. Henri Destombes remercia les membres de la « Jeune France » de la belle réception qu'ils lui avaient faite ; il leur fit le récit de son arrestation, de son séjour à la prison. « Je n'ai fait que mon devoir » ; puis s'adressant aux membres de la J. C. du Sacré-Cœur dont il est président, il leur cita ces paroles de La Rochejecquelin en les faisant siennes : « Si j'avance, suivez-moi ; si je recule, tuez-moi ; si je tombe, vengez-moi. » Un chaleureux vivat termina cette superbe réception.

STEENWERCK

Hier, dimanche, aux vêpres, une imposante manifestation eut lieu, en réparation des scènes sacrilèges de l'inventaire de mardi.

La Jeunesse catholique, en grand complet, drapeau déployé et clairon sonnant, s'y était donné rendez-vous.

L'église était comble de fidèles venus demander pardon à Dieu des outrages dont on l'abreuve.

M. l'abbé Brouillard prononça une éloquente allocution et les accents émue de son amende honorable ont fait sa mouiller bien des yeux et s'attendrir bien des cœurs ordinairement peu sensibles.

Nous sommes sûrs que cette superbe cérémonie va laisser en beaucoup une émotion bienfaisante.

BOUSSIÈRES-EN-CAMBRESIS

L'inventaire de l'église de Boussières fut fait samedi au petit jour. M. le Curé venait de porter la communion à une personne malade ; quand il se présenta pour rentrer à l'église, il la trouva fermée ; les gendarmes entouraient le portail, mais des paroissiens vigilants avaient pu entrer, fermer la porte au nez des pandores et sonnaient la cloche. Bientôt arrivent une compagnie du 1er de ligne et un peloton du 4e cuirassiers. Plus de soldats, dit-on, que d'électeurs dans la commune ! !

Tout Boussières se rassemble cependant autour des barrages établis accompagnant par le chant de cantiques et les acclamations « Vive Jésus-Christ ! » « Vive la liberté » et ensuite « Vive l'armée » le besogne peu agréable des agents du gouvernement.

Un gendarme brise un vitrail et passe par le brèche revolver au poing, puis va ouvrir le portail.

L'inventorieur ayant pour témoins forcés, le garde-champêtre et l'instituteur, inscrit à la hâte les objets ornant l'église.

L'inventaire dût être peu sérieux car l'obscurité était complète. M. le Curé, ne put, tant il faisait noir, lire sa protestation, il dut se contenter de la remettre à l'opérateur.

La porte de la sacristie fut brisée par deux soldats.

Une cérémonie de réparation suivit le sacrilège.

ESTOURMEL

L'inventaire s'est effectué samedi matin, malgré une belle résistance.

Les gendarmes, ayant agi par surprise, accourent de Niergnies à travers champs, et escaladent avec une joie visible les murs du cimetière, derrière l'église.

Mais les guetteurs sont à leur poste, et l'église est gardée jour et nuit par la Jeunesse Catholique ; quelle n'est pas le déconfiture de nos pandores quand ils entendent le tocsin sonner l'alarme à coups redoublés.

Bientôt apparaissait deux pelotons de cuirassiers, une compagnie d'infanterie et de nouveaux gendarmes à cheval.

Pourquoi ce déploiement de troupes ? On savait que les habitants d'Estourmel sauraient défendre énergiquement leur joyau d'église. Aussi est-elle barricadée d'une façon merveilleuse. C'est l'avis du commissaire.

Grilles en fer forgé, madriers, poutres, roues de chariot, bancs, rien ne manque à l'intérieur de la forteresse.

Enfin, après une heure d'attente, une voiture amène le commissaire et l'inventorieur. M. le Curé lui reçoit sur le portail de l'église et leur adresse de vive voix une protestation énergique que les paroissiens saluent par des vivats répétés. Aux sommations du commissaire, « M. le Curé, ou nom de la loi, voulez-vous ouvrir ? « Uo jamais ! énergique fut la réponse de M. le Curé, aux applaudissements enthousiastes de ses paroissiens. Après les sinistres roulements du tambour, les sapeurs sont appelés et l'ordre est donné d'attaquer les portes de la sacristie. Là aussi les obstacles ont été amoncelés et c'est seulement après beaucoup d'efforts et de sueur que les ouvriers militaires les réduisent en miettes.

L'agent des domaines pénètre par une petite brèche, et l'opération se fait rapidement, histoire de satisfaire les caprices de M. Clémenceau.

A signaler nos vaillants défenseurs agenouillés tout dans le chœur, montant la garde autour du Saint-Sacrement, et le public qui chante : Nous voulons Dieu pendant les opérations.

Un incident : A la vue des pics et des pioches, un cri hostile est parti de la foule. Vite les gendarmes se précipitent sur le premier venu, lui mettent les menottes et le tiennent ligotté près du mur.

Quand le commissaire demande à M. le curé s'il répond de l'ordre à l'intérieur.

— Oui, répond le pasteur, à condition que vous relâcherez le prisonnier et qu'aucune suite ne sera donnée à cette affaire.

Ainsi dit, ainsi fait.

QUIÉVY

Samedi, à 9 h. 30, gendarmes et cuirassiers arrivent en toute vitesse. A peine a-t-on remarqué leur passage rapide que déjà ils occupent l'église.

Toutes les portes sont ouvertes car un enterrement se prépare.

Au-dessus de la brèche faite à leur première visite, les inventorieurs peuvent lire : « Passants, voyez ce qui vous arrive quand vous votez pour des francs-maçons ».

Hélas ! les paroles ne sont pas moins vraies qu'un mois de mars.

Cette fois l'agent des domaines trouve ici des témoins. Deux instituteurs, nouveaux venus, remplissent cette fonction.

Les délégués de M. Clémenceau circulent dans l'église et prennent quelques notes en toute hâte.

L'odieuse et ridicule besogne est faite en un quart d'heure. On sort au plus vite car déjà la foule gronde et menace.

Arrivés au galop, ils partent de même.

Mort de M. J.-B. Trystram père

Dimanche soir, à sept heures, en son domicile, rue de l'Abreuvoir à Dunkerque, est décédé à l'âge de 85 ans, M. J.-B. Trystram père, ancien député et ancien sénateur.

M. J.-B. Trystram est né à Ghyvelde le 3 janvier 1821.

Sous l'Empire, il s'occupait de rechercher, moyennant finances, des remplaçants pour les conscrits ce qui le fit appeler « marchand d'hommes ».

Il fut aussi marchand de bois et raffineur de pétrole.

Au 4 septembre, il fut nommé sous-préfet de Dunkerque et démissionna après la guerre.

En 1871, il fut élu conseiller général ; il était vice-président de l'assemblée départementale lorsque, le 20 février 1876, il fut élu député.

Battu le 14 octobre 1877, il réussit à faire invalider son concurrent et se fit envoyer à la Chambre le 7 juillet 1878 ; réélu en 1881, il échoue en octobre 1885, revint au Palais-Bourbon, grâce à une élection partielle, le 21 novembre 1886.

Au renouvellement de 1889, il subit un échec retentissant.

Un siège d'inamovibis ayant été attribué au Nord, M. Trystram en profita pour se faire envoyer au Luxembourg le 18 mars 1892 ; il se cramponna à son siège de sénateur et ce ne fut pas sans peine qu'on réussit à lui faire comprendre en 1905 que l'heure de la retraite avait sonné : le 14 février 1905, M. Faillères communiquait au Sénat sa lettre de démission.

Dans l'exercice de ses mandats politiques, M. Trystram a voté toutes les lois antilibérales.

Il a fait beaucoup de mal... Que le Bon Dieu ait pitié de son âme diront, en priant pour lui, les catholiques, qu'il a contribué à persécuter.

PAS DE CULTUELLES !

POURQUOI ?

Par OYR

La brochure se trouve à la *Croix du Nord*, 15, rue d'Angleterre, et 1, rue des Sept-Agaches (Grand'Place), Lille, aux prix suivants :

L'unité	0.10	—	franco,	0.15
Les dix	0.65	—	«	1 »
Le cent	5	«	—	«	5 85
Le mille	35	«	port en plus.	

FEUILLETON N° 8.

VICTIMES

par Jean THIÉRY

— A moins qu'elle ne s'y soit soustraite elle-même.

— Au lieu de l'y aider, on aurait dû lui faire comprendre qu'elle s'égarait.

— Jamais cette femme ne reviendra ici ! répète-t-il, s'exaspérant du raisonnement de Mlle Le Vernois. D'ailleurs, saurait-elle la maladie de sa fille qu'elle se soucierait, peut être, fort peu de venir près d'elle.

— Allons donc !

— Elle aurait peur d'une contagion qui pourrait la défigurer.

— Vous me révoltez !

— Puis *on* ne le lui permettrait pas.

— Qui ne lui permettrait pas.

— Mais vous ne savez donc rien ? Elle est remariée..., mariage d'inclination !

— Mon Dieu, s'écrie sa fille, comment a-t-elle pu !...

Le comte croise les bras, s'avance de deux pas et, courbé, terrible, effrayant, il dit :

— Si je vous disais qu'elle était jalouse de sa fille, qu'elle ne l'aimait pas.

— Vous ne me le ferez jamais croire...

— Cela est.

Mais, du lit où reposait Jobé s'éleva comme une protestation, une voix douce : « Memaa..., memen..., je vois vos yeux, votre sourire... Memaa, n'est-ce pas que je suis toujours votre Jobé ?... Vous m'entendez, vous me voulez, me voici, je parle !... Rien ne nous sépare plus !... Cette fois, vous êtes à moi... Je vous aime, maman, plus que personne ne vous ai jamais aimée !... Maman, je mourais d'être loin de vous, de ne plus vous voir et de penser que jamais je ne serais plus avec vous, comme autrefois, Maman ! je vous reprends, je vous emmène... « Jobé se dressait, tendait les bras, cherchait à quitter son lit. Alice Le Vernois se pencha sur elle, lui parla tendrement, et ce fut elle que Jobé étreignit, elle que Jobé embrassa, en lui disant des paroles de tendresse qui bouleversaient la jeune femme.

Incapable d'être plus longtemps témoin de cette scène, le comte avait quitté la pièce. Alice veilla seule toute la nuit.

Au petit jour, Mme Chamblin vint la retrouver.

— Je pense que vous en avez assez maintenant, je viens vous remplacer ! déclara-t-elle de ce ton familier et arrogant qu'elle prenait avec Alice.

— Je ne suis point fatiguée et ne quitterai point Jobé !...

— Vous n'y gagnerez rien de plus, allez ! fit lentement la femme de charge.

— Vous vous trompez, Madame Chamblin, j'y ai déjà beaucoup gagné, répliqua doucement Alice.

— Alors, si c'est votre intérêt..., à votre aise ! grogna Chamblin et elle se retira.

Alice disait vrai. Durant cette nuit passée au chevet de l'enfant abandonnée elle avait beaucoup pensé à Mlle Chisel et « gagné », en effet, de mieux comprendre l'humble grandeur du rôle que sa vieille amie avait ici-bas. Ainsi que, sur le champ de bataille, les sœurs de charité vont et viennent, pas souci des dangers qui planent, au travers des morts, des blessés, des désastres le front serein, l'œil calme, des paroles de douceur et de consolation aux lèvres, ne faillait-il pas, dans le monde, des âmes pures, dégagées de toutes préoccupations personnelles pour se vouer à ceux qui n'ont pas consenti vouin tous les sacrifices, qui, incapables d'aller jusqu'au bout de leur devoir, sont tombés harassés avant la fin de leur tâche ?...

« Elle était de celle-là ! se dit Alice en songeant à sa bienfaitrice. Que Dieu me donne la force de l'imiter, ajouta la jeune femme avec un grand élan généreux, les yeux fixés sur l'enfant qui se débattait aux prises avec la fièvre et le cauchemar.

Alice avait également gagné de comprendre que le charité, pour être parfaite, se doit doubler du plus entier renoncement, du plus complet oubli de soi.

XI

— Ma chère demoiselle, je suis venue à Rugles, — lieu que décidée à n'y venir jamais, et vous ai priée de descendre pour vous avertir de ce que j'ai fait. Le docteur me disant que votre élève est fort malade... j'ai écrit à Mme de Barancey.

— Mme de...

— Barencey ! la ci-devant comtesse, la mère de Jessèphe !... précisa impitoyablement Mme Presneau.

— Ah ! j'ignorais son nom.

— Mon mari redoute une issue fatale, et le devoir de cette dame,..., n'en déplaise à ceux qui ont séparé cette mère de son enfant, est d'être au lit de mort de sa fille...

— Lit de mort ?... Madame, vous croyez vraiment...

— Tout est possible ici... Je sais qu'on m'opposera le gallimatias qui peut se produire ! Est-ce ma faute ? J'ai obéi à ma conscience, j'ai agi comme, certainement, me chère demoiselle, le vôtre vous conseillait de le faire !... Et je vous plains de ne pas l'avoir écoutée !...

« Vous vous prépariez en le faisant, je l'avoue, un rôle difficile, n'importe !... la ligne droite... le mot dordre..., le mépris de la question personnelle..., vous savez mes idées là-dessus !.... Mon mari vous sera par exemple, d'un mince secours. Je lui ai déclaré d'ores et déjà : « Sébastien, nous sommes à la campagne pour vivre pour nous, je ne veux pas que tu uses le temps qui nous reste à vivre dans les émotions, je me refuse à te voir servir de tampon entre ces deux coejolets !... J'entends j'exige, j'ordonne que tu passes la main à un confrère !... »

Naturellement, vous le devinez, ma très chère demoiselle, il n'a jamais voulu... jamais ! Je m'y attendais... mon mari est un si noble cœur !... Mais je suis là, j'ai de l'entêtement pour deux. J'ai veillé, je veille, je veillerai ! Comme aussi j'espère que Maxence ignorera tout... jusqu'à ce que la mort de cette jeune personne et son enterrement soient des faits accomplis. Sinon, comprenez-moi bien, je le connais ; en vrai Presneau il n'hésiterait pas si il ne faut pas qu'il revienne !...

Ah ! Mademoiselle, quatre jours durant, nous avons, le docteur et moi, goûté le charme de notre vie à deux, quatre jours !... Puis la maladie de cette jeune personne s'aggravant, mon mari, mon pauvre Sébastien s'est trouvé de nouveau sur la brèche ! Et nous sommes si sensibles, si impressionnables, si atteints dans nos sentiments par le meilleur d'autrui. Nous en souffrons plus que d'autres... beaucoup plus que d'autres, c'est très ennuyeux, infiniment ennuyeux !...

Mme Presneau parla longtemps, mais Mlle Le Vernois ne l'écoutait plus. Certes, oui, sa conscience lui avait conseillé d'avertir la mère de Jobé de la maladie de son enfant, et pourtant, après avoir été sur le point de le faire, reculait devant cette responsabilité, elle ne l'avait plus osé.

Elle savait maintenant pourquoi le docteur Trollier avait écrit : « J'ai pour ami un homme dont vous aurez peut-être entendu le nom ? Si oui, que rien ne vous rebute ; si non, ne cherchez pas à savoir, dites vous simplement ce que je vous affirme, que cet homme est « un malheureux ». Et elle se demandait épouvantée par quelle aberration, par quel oubli de toute dignité, dans des milieux de luxe, d'élégance, où tout semble fait pour le bonheur, les instincts peuvent devenir aussi brutaux, violents que dans des milieux de misère, sous la poussée exaspérée de la faim ou de l'alcool.

La veille au soir, Jobé délirait. « Du sang, criait-elle, j'en vois sur votre sourcil, maman !... J'entends frapper tes coups sur vos épaules... j'entends vos cris !... Et l'on veut que je vive avec toi ?... Non, j'aimerais encore mieux l'autre..., celui qui nous a séparées, mais qui vous aime, maman !... Ah ! ces coups, c'est moi qui les reçois... là !... là !... dans ma tête ! c'est moi qu'il frappe... Ah ! je souffre..., je souffre. »

Suivant les prescriptions du docteur Presneau, Alice, devant ce délire, avait doublé la dose du remède.

Jobé s'apaisait, Alice se releva murmurant :

« Pauvre enfant, où va-t-elle chercher tout ce qu'elle dit ? »

Le comte, debout près du lit, regards Alice avec des yeux de folie.

(A suivre)

CHOCOLAT D'AIGUEBELLE
POUR CACAO ET SUCRE
Fabriqué par les P.P. TRAPPISTES, d'Aiguebelle (Drôme)
Dépôt : J. GIRAUD, 74, Rue Nationale, LILLE

Imp. de la *Croix du Nord*, 15 r. d'Angleterre Lille. — Le Gérant : Ch. Vasse